

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 avril 1980

• (0935)

## PREMIÈRE SESSION—TRENTÉ-DEUXIÈME LÉGISLATURE

[Traduction]

La 31<sup>e</sup> législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le vendredi 14 décembre 1979, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 14 avril 1980 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 14 avril 1980

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

**Marcel R. Pelletier, greffier adjoint de la Chambre des communes**, donne lecture d'une lettre où le secrétaire administratif du Gouverneur général lui annonce que l'honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le lundi 14 avril 1980, à 9 h 30, pour ouvrir la première session de la trente-deuxième législature.

Le colonel T. G. Bowie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi un Orateur conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 10 h 45 aujourd'hui même.

\* \* \*

• (1000)

## ÉLECTION DE L'ORATEUR

L'HON. JEANNE SAUVÉ, DÉPUTÉ DE LAVAL-DES-RAPIDES

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur Pelletier, comme nous en sommes aujourd'hui à la première séance de la trente-deuxième législature, tous les députés

voudront sans doute se joindre à moi pour offrir nos meilleurs vœux de prompt rétablissement au greffier de la Chambre des communes, M. Koester, qui a subi une intervention chirurgicale il y a deux semaines. On me dit que son état s'améliore rapidement et je sais que, grâce à la télévision de nos débats, il va suivre, avec tout son intérêt habituel, le reportage de nos travaux.

Il nous incombe de prendre ce matin, monsieur, la décision collective la plus importante peut-être que puissent prendre nos partis politiques dans le cours d'une législature. Le choix par les députés de l'un de leurs pairs qui aura à guider les travaux de la Chambre des communes ne le cède réellement en importance qu'à celui qui incombe à la population du Canada lorsqu'elle élit ses représentants. La confiance dont tous les députés investissent l'Orateur est essentielle au bon fonctionnement de la Chambre et à la façon dont elle s'acquittera de ses responsabilités envers les électeurs.

Le choix que nous faisons aujourd'hui marque également un précédent dans l'histoire de notre assemblée. Pour la première fois, en effet, la Chambre des communes canadienne est priée d'appeler une femme à ces hautes fonctions.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Ce choix apporte une bouffée d'air frais à l'aube de cette nouvelle législature qui marque le début d'une nouvelle décennie.

[Français]

La candidate que nous proposons aujourd'hui à la présidence a l'honneur d'être la première femme à accéder à ce poste, et elle saura être fidèle à la tradition d'excellence à laquelle ses prédécesseurs ont habitué la Chambre. L'expérience que l'honorable député de Laval-des-Rapides (M<sup>me</sup> Sauvé) a acquise pendant sa brillante carrière dans la radiodiffusion canadienne puis dans l'arène politique au sein du cabinet fédéral et au Parlement depuis plus de sept ans lui permet d'offrir à la Chambre bien plus qu'une simple connaissance de la procédure. Notre honorable collègue et amie sait se battre, se battre pour la justice, la liberté d'expression et l'extension du savoir. C'est une femme qui croit à la conciliation et à la victoire du bon sens sur l'émotivité. Elle est aussi au premier rang dans la lutte pour son pays. Elle fait tout cela avec grâce, patience et détermination. Cette description, monsieur Pelletier, me paraît convenir à merveille à quiconque est appelé à servir de modérateur aux débats de cette Chambre.